

MAIRIE DE PARIS



# PROGRAMME PARISIEN POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES 2015 - 2020

PRÉSENTATION DES 145 MESURES

Direction de la Jeunesse et des Sports – Sous-direction de la Jeunesse – Mission Jeunesse et Citoyenneté

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>Qu'entend-on par autonomie des jeunes ?</b> .....	4
<b>Une action de la Ville foisonnante</b> .....	4
<b>Pourquoi un Programme parisien pour l'autonomie des jeunes ?</b> .....	5
<b>S'ORIENTER, SE FORMER, S'INFORMER</b> .....	6
<b>Ce que Paris fait déjà</b> .....	7
Soutien aux parcours éducatifs et dispositifs de remédiation .....	7
Orientation et découverte du monde professionnel .....	7
Formation tout au long de la vie .....	7
Mobilité internationale .....	7
<b>Ce que Paris veut faire en plus</b> .....	7
Développer la connaissance des métiers et des filières porteuses d'emploi à Paris pour une meilleure orientation.....	7
Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables .....	7
Faire de la qualité de vie étudiante une priorité.....	8
Encourager la mobilité internationale des jeunes .....	8
<b>TROUVER UN EMPLOI STABLE</b> .....	9
<b>Ce que Paris fait déjà</b> .....	10
Préparation et accompagnement des parcours professionnels de tous les jeunes .....	10
Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.....	10
Accompagnement des jeunes les plus vulnérables .....	10
<b>Ce que Paris veut faire en plus</b> .....	10
Faire de chaque opportunité économique une opportunité d'emploi pour les jeunes Parisiens.....	10
Soutenir les jeunes entrepreneurs dans le lancement et la pérennisation de leur projet .....	10
Renforcer l'insertion professionnelle au sein des services de la Ville.....	10
Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables .....	11
<b>SE LOGER</b> .....	12
<b>Ce que Paris fait déjà</b> .....	13
Diffusion de l'information sur les offres de logement .....	13
Aide à la première installation des étudiants dans un logement du parc privé.....	13
Développement d'une offre de logement diversifiée et adaptée aux parcours des jeunes .....	13
Accompagnement des jeunes les plus vulnérables à travers des dispositifs spécifiques et adaptés .....	13
<b>Ce que Paris veut faire en plus</b> .....	13
Accroître l'offre de logements accessibles aux jeunes Parisiens et faciliter l'installation des étudiants.....	13
Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables .....	13

<b>SE DÉPLACER, EXPÉRIMENTER LA VILLE</b> .....	14
<b>Ce que Paris fait déjà</b> .....	15
Aide à la mobilité des jeunes dans la ville .....	15
Conception de lieux et d'espaces dans la ville à destination des jeunes .....	15
<b>Ce que Paris veut faire en plus</b> .....	15
Encourager la mobilité des jeunes dans la ville.....	15
Adapter les lieux d'accueil proposés par la ville aux usages des jeunes.....	15
Créer des lieux innovants à destination des jeunes Parisiens.....	15
Amplifier la politique du numérique.....	16
<b>S'ENGAGER, DÉCOUVRIR, S'ÉPANOUIR</b> .....	17
<b>Ce que Paris fait déjà</b> .....	18
Soutien aux pratiques sportives et culturelles .....	18
Opportunités de loisirs et de découverte pour tous les jeunes .....	18
Attention portée au bien-être des jeunes.....	18
Possibilité pour les jeunes de participer et de s'engager dans la ville à travers des instances et des dispositifs dédiés .....	18
Encouragement de la capacité des jeunes à porter des projets individuels ou collectifs à travers des aides et des accompagnements adaptés .....	18
<b>Ce que Paris veut faire en plus</b> .....	18
Rendre la culture et les loisirs plus accessibles.....	18
Soutenir la création, développer l'art dans l'espace urbain .....	18
Agir pour la santé des jeunes et leur permettre de s'épanouir .....	19
Renforcer les dispositifs qui permettent d'encourager l'engagement citoyen des jeunes .....	19
S'assurer que la jeunesse soit prise en compte dans les politiques publiques .....	19
<b>ANNEXES</b> .....	20
<b>Annexe 1 : Les personnes de 16 à 25 ans à Paris</b> .....	20
<b>Annexe 2 : Profil des jeunes de 16 à 25 ans à Paris</b> .....	21

# AVANT-PROPOS

**635 000 Parisiens sont âgés de 11 à 30 ans**, soit 29% de la population. Parmi eux, **330 500 sont âgés de 16 à 25 ans**<sup>1</sup> représentant 14,7% de la population (annexe 1). C'est plus qu'en France métropolitaine (12,2%) ou qu'en Île-de-France (13,6%) ce qui s'explique notamment par la venue de nombreux jeunes de toute la France et de l'étranger pour y poursuivre leurs études. Paris accueille aussi quotidiennement sur son territoire **178 000 lycéens ou étudiants** ainsi que **86 000 jeunes actifs** qui viennent y travailler. Cette jeunesse dynamique et créative est un grand atout pour Paris mais représente aussi la responsabilité d'assurer à chacun d'entre eux un cadre propice à leur plein épanouissement.

Le profil des jeunes Parisiens se distingue par une proportion importante de jeunes ayant décohabité de chez leurs parents, qu'ils soient étudiants ou actifs. Ainsi, **à 16 ans 95% des jeunes Parisiens sont scolarisés et vivent chez leurs parents** mais, **dès 20 ans, ce sont les étudiants disposant d'un logement autonome qui deviennent le profil dominant** (45%), devant les étudiants vivant chez leurs parents. **À 25 ans c'est le profil des actifs ayant un emploi et un logement autonome qui rassemble le plus de jeunes Parisiens**. L'expérience de la jeunesse parisienne est donc celle d'une conquête progressive de l'autonomie matérielle, mais aussi sociale, vis-à-vis de leur famille.

Néanmoins, cet accès à l'autonomie reste contrasté. En particulier, si l'accès au logement autonome est un parcours semé d'embûches pour tous<sup>2</sup>, une part non négligeable des jeunes des quartiers périphériques de l'Est parisien (annexe 2) rencontre un condensé de difficultés, tant en matière d'insertion professionnelle que de logement.

En outre, **c'est chez les jeunes adultes Parisiens que le taux de pauvreté est le plus important** (24,5% pour les 20-24 ans) en très net écart avec le taux francilien (18,8%) et le taux national (19,6%). Cet écart a tendance à se résorber passé 25 ans<sup>3</sup>.

## Qu'entend-on par autonomie des jeunes ?

L'autonomie est un processus qui conduit progressivement les jeunes à se saisir pleinement de leurs droits et à assumer affectivement, intellectuellement et financièrement leurs propres choix de vie, indépendamment de leur milieu familial. Il renvoie simultanément aux idées d'émancipation financière à l'égard des parents, de décohabitation (et donc d'accès à un logement autonome), de capacité à concrétiser ses projets personnels et à participer à la vie de la Cité.

L'autonomie est une démarche dont on considère généralement qu'elle se consolide entre 16 et 25 ans. Néanmoins, les inégalités face à l'emploi, la transition de plus en plus longue entre temps de la formation et accès à un emploi stable, la conjoncture économique et sociale, la difficulté à se loger, contribuent à étendre cette tranche d'âge jusqu'à 30 ans.

## Une action de la Ville foisonnante

La Ville de Paris déploie à l'attention des jeunes une large palette de services, d'actions et de prestations adaptée à la diversité des âges et des situations vécues. De la préadolescence à l'âge adulte et en fonction de leurs situations familiales et sociales, les jeunes Parisiens trouvent dans ces politiques publiques des outils indispensables à leur construction individuelle et à leur parcours vers l'autonomie.

<sup>1</sup> La tranche des 16-25 ans est fréquemment retenue par les démographes, par les instituts de sondage, ainsi que par les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle puisqu'elle part de l'âge de fin de la scolarité obligatoire jusqu'à celui de l'éligibilité au RSA. Les politiques de jeunesse municipales se réfèrent à la tranche des 11-30 ans (des années collège à l'autonomie avérée, le plus souvent) que l'on retrouve ainsi dans le bleu budgétaire jeunesse.

<sup>2</sup> À partir de l'étude *Les 16-25 ans à Paris. Portait social et démographique* (APUR, avril 2015) d'où sont issues la plupart des données citées dans ce document.

<sup>3</sup> Le taux de pauvreté est le pourcentage de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à 60% du niveau de vie de la population. *Chiffres clés 2014*, DRJSCS d'Île-de-France.

**L'engagement financier de la Ville en direction des jeunes Parisiens est très important** : plus de 164M€ pour les crédits de fonctionnement et près de 28 M€ pour les crédits d'investissement<sup>4</sup>.

Cette offre étant portée par de nombreux services de la Ville et du Département de Paris, il n'est pas toujours aisé d'appréhender de manière claire et lisible l'action de la collectivité en direction de la jeunesse. Il est donc nécessaire de coordonner cette politique pour l'envisager de manière transversale.

## Pourquoi un Programme parisien pour l'autonomie des jeunes ?

L'action de la Ville ne saurait se résumer à la juxtaposition d'un ensemble de dispositifs. Elle se donne pour objectif d'accompagner les jeunes à chaque étape de leur accès à l'autonomie en considérant que ce processus continu doit être adapté aux différentes situations des jeunes, avec notamment un soutien renforcé à ceux qui en ont le plus besoin.

L'élaboration d'un Programme parisien pour l'autonomie des jeunes se fixe l'objectif de renforcer la cohérence de l'ensemble des actions engagées par la collectivité en faveur des jeunes. Il contient également toutes les nouvelles mesures que la Ville souhaite mettre en œuvre au cours de la nouvelle mandature. Il permettra aux jeunes, mais aussi aux partenaires de la Ville, de mieux connaître l'action de la Ville en faveur de la jeunesse.

Ce document est issu d'un travail s'appuyant à la fois sur une analyse de l'action de la Ville au travers du bleu budgétaire jeunesse et sur une concertation qui a associée l'ensemble des adjoints à la Maire de Paris. Il a permis d'identifier **145 mesures** déjà mises en œuvre ou constituant des objectifs pour la mandature.

Le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes permet donc de conjuguer la présentation de ce que la Ville de Paris fait déjà et ce qu'elle a l'intention de faire en plus en partant des réalités et des besoins des jeunes.

Ces mesures s'articulent autour de **cinq axes essentiels** à la construction de l'autonomie des jeunes Parisiens :

- **S'orienter, se former, s'informer ;**
- **Trouver un emploi stable ;**
- **Se loger ;**
- **Se déplacer, expérimenter la ville ;**
- **S'engager, découvrir, s'épanouir**

La formalisation de ces 145 mesures au sein du Programme parisien pour l'autonomie des jeunes permet d'inscrire la jeunesse comme un objet de travail transversal qui concerne **l'ensemble des services de la collectivité parisienne** et qui reprend un certain nombre d'engagements portés par la collectivité dans le cadre notamment du Contrat de ville, du Schéma de prévention et de protection de l'enfance ou encore du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

La mise en œuvre de ces mesures s'appuiera notamment sur le réseau des correspondants jeunesse des directions, animé par la Mission Jeunesse et Citoyenneté de la Direction de la Jeunesse et des Sports, ainsi que sur les professionnels de terrain qui sont au contact quotidien des jeunes.

Un **comité de pilotage annuel** sera présidé par Madame Pauline VÉRON, adjointe chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse, et de l'emploi.

La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet d'une information régulière du Conseil de Paris.

Enfin, la démarche initiée avec le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes se déclinera et s'affinera localement dans le cadre des démarches engagées par les arrondissements, notamment par le biais de l'élaboration de **Contrats jeunesse d'arrondissement** qui permettent, sur la base d'un diagnostic partagé avec de nombreux partenaires, d'adapter la politique municipales aux spécificités des territoires.

<sup>4</sup> Bleu budgétaire jeunesse 2014 disponible sur [http://intraparis.djs.mdp/DJS/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=600](http://intraparis.djs.mdp/DJS/jsp/site/Portal.jsp?page_id=600)

# S'ORIENTER, SE FORMER, S'INFORMER

Entre 16 et 25 ans, **69% des Parisiens sont scolarisés** ce qui représente un taux élevé, comparable à celui d'autres grandes villes universitaires mais bien supérieur au taux francilien (61%) ou national (56%). Les jeunes Parisiens sont en effet nombreux à poursuivre des études longues : **40% ont un diplôme supérieur à bac+2** alors que ce taux n'est que de 17% en Île-de-France.

Néanmoins, l'accès des jeunes aux études et à la formation reste marqué par les inégalités. **27,1% des élèves de troisième affichent un retard d'un an** (ou plus) et une partie des jeunes quitte le système scolaire sans qualification. **7% des Parisiens de 16 à 25 ans sont sans diplôme**, avec une proportion encore plus importante dans les arrondissements populaires. **16% des 16-25 ans qui ont terminé leurs études sont sans qualification** ou n'ont que le CEP ou le Brevet des collèges, soit 16 100 jeunes.

Or, en France, les trajectoires professionnelles et sociales sont souvent étroitement liées au diplôme obtenu à l'issue de la formation initiale. Les forces concourant à la reproduction des inégalités sociales et économiques continuent donc à peser lourd sur les parcours d'autonomisation des adolescents et des jeunes adultes.

Une ville bienveillante contribue à **réduire les écarts entre les potentialités et les aspirations des jeunes** en soutenant leur accès effectif aux ressources éducatives qui permettent leur émancipation et la réduction des inégalités, ainsi qu'en remédiant aux « accidents de parcours » et en favorisant l'éducation tout au long de la vie.

**Les engagements pris pour la présente mandature confortent cette démarche** en favorisant la découverte des métiers, en développant la qualité de la vie étudiante, en portant une attention particulière aux plus vulnérables pour réduire les inégalités, et en soutenant la mobilité internationale.

## Ce que Paris fait déjà

### Soutien aux parcours éducatifs et dispositifs de médiation

1. Accompagnement des collèves, notamment les plus fragiles, et de leurs partenaires dans leurs missions éducatives, grâce au dispositif **Actions Colégiens** et aux aides financières pour leurs projets éducatifs.

2. Soutien aux actions de formation des jeunes déscolarisés (accueil des exclus temporaires, **École de la 2<sup>e</sup> chance**).

### Orientation et découverte du monde professionnel

3. Développement d'espaces ressources dédiés aux jeunes, labellisés **Point information jeunesse** (PIJ), soutien au **Centre d'information et de documentation jeunesse** (CIDJ) dans sa mission d'information jeunesse et aux structures d'accès aux droits.

4. Amélioration de l'accueil des étudiants internationaux avec la Nuit des Étudiants du Monde et l'évolution du **Service d'accueil des étudiants étrangers** (SAEE).

5. Soutien à l'association étudiante **Passerelle Lycée Université Solidaire** (PLUS) pour permettre aux jeunes de bien choisir leur orientation post-bac et de réussir leur intégration en université.

### Formation tout au long de la vie

6. Développement des parcours de formation tout au long de la vie et des projets de réorientation professionnelle à travers les différents programmes de formation de la Ville : les **Cours Municipaux d'Adultes** (CMA), le **Programme départemental d'aide à l'emploi** (PDAE).

### Mobilité internationale

7. Accompagnement des projets de mobilité européenne et internationale des étudiants avec le dispositif **Erasmus Paris**.

## Ce que Paris veut faire en plus

### Développer la connaissance des métiers et des filières porteuses d'emploi à Paris pour une meilleure orientation

8. Organiser des « rendez-vous de l'orientation » avec des professionnels, sur l'exemple d'**Option Start Up**, en lien avec les incubateurs de la Ville.

9. Proposer 1000 offres de stages dans les services municipaux pour les élèves de 3<sup>e</sup>, en priorité ceux des établissements en éducation prioritaire ou habitant dans les quartiers politique de la ville.

10. Appuyer le développement de l'entrepreneuriat social et donner la possibilité à des élèves de 3<sup>e</sup> d'effectuer leur stage dans des entreprises sociales.

11. Permettre à tous les jeunes de choisir leur projet professionnel en organisant des forums des métiers dans les quartiers populaires.

12. Valoriser auprès des jeunes les métiers qui cherchent à recruter (commerce de proximité, artisanat, secteur médicosocial, champ du handicap, nouvelles technologies, etc.) grâce à des rencontres de professionnels dans les collèves.

13. Mettre en œuvre le projet d'**Arc de l'innovation** : création de 100 000m<sup>2</sup> de lieux d'innovation hybrides dans les quartiers populaires de Paris ouverts aux jeunes pour les sensibiliser à l'entrepreneuriat, à l'économie circulaire et à la fabrication.

### Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables

14. Développer des études dirigées en collaboration avec le rectorat dans les quartiers prioritaires et développer le dispositif **Paris réussite**, en priorité dans ces quartiers.

15. Financer une trousse de fournitures essentielles dans le cadre du dispositif **Paris réussite**.

16. Renforcer la médiation dans les établissements scolaires et mettre en place un accueil des exclus définitifs en s'appuyant sur les clubs de prévention, les centres sociaux et les équipements jeunesse.

17. Prévenir le décrochage scolaire et travailler à la remobilisation des décrocheurs de plus de 16 ans afin de ramener d'ici à 2020 leur taux sous la barre des 5%, en partenariat avec la Région Île-de-France.

18. Développer le parrainage et le tutorat scolaire à travers des associations spécialisées.

19. Mieux articuler les différentes aides destinées aux jeunes : **Contrat jeunes majeurs**, commission dons et legs, **Fonds d'aide aux jeunes** (FAJ), aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) et de la **Caisse d'allocations familiales** (CAF), **Garantie jeunes**, obligation alimentaire, etc.

20. Dans le cadre du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion**, augmenter l'offre de stages en entreprises à destination des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et scolarisés en 3<sup>e</sup>.

21. Mettre en place un dispositif d'accompagnement, porté avec l'État, pour les jeunes migrants majeurs lycéens, afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité.

22. Réduire les inégalités sociales de santé en faisant en sorte que les élèves des établissements scolaires parisiens disposent de moyens humains et financiers largement supérieurs à la moyenne nationale, pour un meilleur suivi des jeunes.

23. Poursuivre la mise en accessibilité des écoles et des collèges, en étant attentif au maillage territorial, afin de réduire la distance séparant tout élève en situation de handicap d'un établissement scolaire accessible.

24. Soutenir des initiatives associatives pour la scolarisation d'enfants autistes non pris en charge par l'Éducation nationale.

25. Dans le cadre du **Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2015-2019**, inscrire les adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans un parcours d'accès à l'autonomie à travers notamment la définition d'une palette de **Contrats jeunes majeurs** adaptés aux différents types de besoins des jeunes et l'amélioration de leur accompagnement.

### Faire de la qualité de vie étudiante une priorité

26. Organiser un évènement d'accueil lors de la rentrée universitaire et donner à tous les étudiants un accès facile aux informations, aux services et aux démarches.

27. Ouvrir les universités sur leurs quartiers en y programmant des événements culturels destinés aux habitants et organisés par les associations des quartiers.

28. Améliorer la qualité d'accueil des étudiants en situation de handicap en accroissant l'offre de logement, en développant des outils accessibles dans les **Maisons des initiatives étudiantes** (MIE) et en facilitant les échanges entre étudiants, en situation de handicap ou pas.

### Encourager la mobilité internationale des jeunes

29. Permettre à des collégiens de partir au moins une fois à l'étranger avec le **Plan Erasmus Collège**.

30. Favoriser dans le cadre de **Ville-Vie-Vacances** (VVV) les chantiers et les séjours éducatifs à l'étranger des jeunes issus des quartiers populaires.

# TROUVER UN EMPLOI STABLE

**Les jeunes Parisiens poursuivent souvent des études longues et sont, de ce fait, exposés tardivement au risque du chômage.** Ainsi, selon l'Insee, 73% des Parisiens de 16 à 25 ans sont inactifs (54%) ou actifs en formation (19%), contre 66% des Franciliens et 61% des Français du même âge. Plus diplômés que leurs homologues, les Parisiens actifs de moins de 25 ans sont tout de même au chômage pour 19% d'entre eux environ, taux élevé mais inférieur aux pourcentages francilien et national.

**Derrière ces chiffres, se cachent des parcours d'accès à l'emploi stable très contrastés** selon les origines et les situations des. De plus, les parcours linéaires d'accès à une insertion professionnelle durable ont fait place, même chez les plus diplômés, à **des périodes faites d'allers et retours entre activités précaires et chômage**, retardant ainsi l'atteinte d'une autonomie pleine et entière.

**La qualification garantit dans une certaine mesure de meilleures conditions d'emploi.** Si, en moyenne, 69% des actifs de 16-25 ans non étudiants sont employés en CDI, ceux qui possèdent un diplôme supérieur à bac+2 sont 72% à être salariés en CDI contre 64% pour ceux qui n'ont pas de qualification ou sont de niveau primaire ou collègue. Les jeunes ayant un diplôme professionnel sont aussi plus fréquemment salariés en CDI.

Enfin, **9% des Parisiens de 16-25 ans, soit 28 500 personnes, ne sont ni élèves ni étudiants, et n'occupent aucun emploi.** Cette proportion est stable par rapport à 1999. Parmi eux, 9 200 sont au chômage et vivent chez leurs parents. 9 300 ne se déclarent pas au chômage mais n'exercent pas d'activité. Environ 10 000 jeunes se déclarent au chômage mais ont un logement autonome.

Au-delà de son **action en faveur de l'emploi et du développement économique**, la Ville contribue à **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes** et y consacre des moyens importants. Son engagement direct en matière de stages professionnels, d'apprentissage et d'emplois aidés, son soutien aux structures d'insertion, à l'entrepreneuriat comme au développement de l'économie sociale et solidaire montrent qu'elle peut, à sa mesure, **influer positivement sur les trajectoires d'accès à l'emploi de nombreux jeunes Parisiens.**

La présente mandature renforcera cette démarche aussi bien **auprès des jeunes les plus éloignés de l'emploi qu'en soutenant les initiatives des jeunes entrepreneurs.** L'Initiative Emploi lancée par la Maire de Paris vise à **faire de l'emploi l'affaire de tous.** Elle a pour objectif de rapprocher les employeurs des professionnels de l'emploi, et en priorité des professionnels de l'accompagnement des jeunes, pour que chaque opportunité économique soit une opportunité d'emploi pour les jeunes Parisiens.

## Ce que Paris fait déjà

### Préparation et accompagnement des parcours professionnels de tous les jeunes

31. Organisation de temps de rencontre entre employeurs et jeunes en recherche d'emplois à travers les **Forums pour l'emploi**, dont un forum spécifiquement dédié aux jeunes.

32. Soutien aux actions de la Mission Locale de Paris au bénéfice des jeunes peu ou pas diplômés avec l'objectif d'accompagner 20 000 jeunes par an.

33. Développement des formations linguistiques et qualifiantes pour faciliter l'accès à un emploi grâce aux appels à projet du Contrat de Ville.

34. Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des quartiers populaires en partenariat avec des associations comme **Mozaik RH** ou **Nos Quartiers ont des Talents**.

35. Soutien au dispositif **Un permis pour Réussir** qui permet à des jeunes d'accéder à l'apprentissage de la conduite automobile dans le cadre d'un processus d'accompagnement à l'insertion professionnelle

### Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.

36. Développement de l'entrepreneuriat des jeunes à travers l'accompagnement d'associations spécialistes de la création d'entreprises par les jeunes (**ADIE, Groupement jeunes créateurs parisiens**) et le réseau des lieux d'innovation créés dans le **Plan Pépinière**.

37. Ouverture des universités à l'entrepreneuriat avec le projet de *coworking* étudiants/entrepreneurs dans le cadre du budget participatif.

### Accompagnement des jeunes les plus vulnérables

38. Soutien à l'**École de la 2<sup>e</sup> chance** de Paris : 400 jeunes accompagnés chaque année.

39. Promotion de l'égalité de traitement des jeunes face à l'emploi, à travers les appels à projet du Contrat de Ville.

## Ce que Paris veut faire en plus

### Faire de chaque opportunité économique une opportunité d'emploi pour les jeunes Parisiens

40. Dans le cadre de l'**Initiative Emploi** lancée par la Maire de Paris, rapprocher les employeurs des professionnels de l'emploi, notamment la Mission Lo-

cale de Paris afin de systématiser les recrutements via ces acteurs.

41. Développer un réseau de **1000 parrains pour 1000 emplois**, notamment au profit des jeunes en recherche d'emploi.

42. Rendre les lieux ressources sur l'emploi plus visibles et accessibles aux chercheurs d'emploi.

43. Innover dans l'organisation des forums de l'emploi en diversifiant les secteurs d'activité couverts et en développant des forums locaux, de proximité.

44. Mieux adapter les formations de la Ville aux besoins des entreprises : **Programme départemental d'aide à l'emploi** (PDAE), réforme des **Cours municipaux pour adultes** (CMA).

45. Accompagner les étudiants dans leur réussite et vers l'emploi à travers le **Connecteur étudiants/entreprises**, les ateliers de recherche d'emploi, le soutien à des projets associatifs et le *coworking* étudiants/entreprises.

46. Soutenir les jeunes créateurs tout au long de leurs parcours, de l'école (en créant un grade de master) à la création d'entreprise à travers l'incubation et la mise à disposition d'ateliers.

### Soutenir les jeunes entrepreneurs dans le lancement et la pérennisation de leur projet

47. Promouvoir le développement de entrepreneuriat social.

48. Développer de nouveaux outils pour soutenir les entrepreneurs dans le lancement et la pérennisation de leur projet, avec la poursuite de la politique de soutien à l'innovation.

49. Consolider les liens entre les universités et les entreprises pour promouvoir l'entrepreneuriat notamment par l'ouverture de nouveaux lieux dans les quartiers populaires dans le cadre de l'**Arc de l'innovation**.

### Renforcer l'insertion professionnelle au sein des services de la Ville

50. Faciliter l'accès aux stages et à l'alternance en augmentant de 400 à 500 le nombre de jeunes accueillis en apprentissage.

51. Recruter 200 jeunes en plus en **Emploi d'avenir** pour parvenir au nombre de 500.

52. Développer les partenariats avec les écoles et universités parisiennes pour l'accueil de stagiaires.

53. Proposer des stages dans les services de la Ville aux collégiens, lycéens et étudiants handicapés.

#### Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables

54. Mettre en place la **Garantie jeunes** avec la Mission Locale de Paris et cibler les jeunes les plus fragiles.

55. Soutenir l'insertion par l'activité en augmentant le nombre de marchés publics à clause sociale et en aidant les TPE et les PME.

56. Créer ou soutenir des parcours de formation permettant aux jeunes décrocheurs d'accéder à des formations aux métiers du numérique et des jeux vidéo.

57. Dans le cadre du **Contrat de Ville**, favoriser les collaborations avec les entreprises, dans les quartiers et développer le parrainage.

58. Créer ou soutenir des programmes de tutorat à destination des jeunes des quartiers populaires, afin de les initier à l'entrepreneuriat, et leur permettre d'accéder à un suivi en incubation.

59. Ouvrir les incubateurs et lieux de l'innovation aux jeunes des quartiers populaires, notamment dans le cadre de l'**Arc de l'innovation**.

60. Améliorer le recrutement au sein des **Espaces dynamiques d'insertion** (EDI) pour augmenter les sorties vers l'emploi et la formation.

61. Dans le cadre de l'Initiative Emploi, favoriser la signature de conventions entre les entreprises et professionnels de la jeunesse, notamment les clubs de prévention, pour que les publics de la prévention spécialisée constituent un vivier de recrutement.

62. Développer avec les bailleurs sociaux les chantiers éducatifs destinés aux jeunes les plus éloignés de l'emploi.

63. Mieux mobiliser le **Fond d'aide aux jeunes** (FAJ) et l'articuler avec les autres aides pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

64. Dans le cadre du **Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020**, mobiliser les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle autour des parcours de l'aide sociale à l'enfance (ASE) grâce à la rénovation et au développement des partenariats : Éducation nationale, **Mission Locale de Paris**, **Espaces dynamiques d'insertion** (EDI), fédérations de **Foyers de jeunes travailleurs** (FJT), **réseau information jeunesse**, **Comité local pour le logement autonome des jeunes de Paris** (CLLAJ), dispositifs d'accès aux droits, etc.

65. Développer les tutorats et parrainages professionnels par les services de la Ville de Paris en partenariat avec des associations.

66. Dans le cadre du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion**, promouvoir des dispositifs innovants visant à conduire les jeunes en situation d'exclusion et d'errance vers l'insertion par l'activité professionnelle. Expertiser notamment un dispositif de type « **Premières heures** » afin de mettre le pied à l'étrier à jeunes en situation de grande précarité.

67. Soutenir et accueillir les initiatives associatives pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés handicapés (*job dating, job studio, coaching, tutorat, etc.*).

68. Recruter à la Ville des jeunes diplômés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

# SE LOGER

**Le coût élevé du logement dans la capitale constitue un frein à l'autonomie des jeunes Parisiens.** Pourtant, dès l'âge de 20 ans une majorité ne vit plus chez ses parents. Ce paradoxe s'explique notamment par l'installation dans la capitale de nombreux étudiants issus de tous les territoires et de tous les pays. D'autre part, près de 80% des actifs parisiens de 16-25 ans en emploi et non scolarisés ne vivent plus chez leurs parents. C'est plus qu'en Île-de-France (60%). Par comparaison, seuls 51% des jeunes Parisiens inscrits dans un établissement scolaire ou universitaire et 52% des jeunes chômeurs ont quitté le domicile de leurs parents.

Parmi les jeunes pouvant accéder à un logement autonome à Paris, **42% des ménages de moins de 30 ans consacrent à leur logement plus de 33% de leurs revenus**, aides CAF comprises, ce qui les conduit à des arbitrages budgétaires quotidiens pouvant affecter la satisfaction d'autres besoins essentiels (alimentation, santé). Sans la caution de leurs proches, l'accès à la location privée serait fermé à la plupart d'entre eux. Les étudiants décohabitants et résidant à Paris dépensent en moyenne 597€ par mois pour payer leur loyer<sup>5</sup>. Autre conséquence de la cherté des loyers, les logements dans lesquels vivent les jeunes ménages sont généralement petits, voire parfois réellement inconfortables.

Afin d'aider les jeunes à accéder à un logement autonome à Paris, **la Ville consacre un effort très important au financement de résidences étudiantes ainsi que de foyers et résidences de jeunes travailleurs, et à l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.** Néanmoins, du fait de la très forte demande, seuls 3% des jeunes bénéficient d'un logement social, notamment via le CROUS qui fait face à sept demandes pour un logement vacant.

L'objectif très ambitieux de construction de 7500 logements sociaux par an permettra à de nombreux jeunes ménages d'accéder à un appartement. L'effort de la Ville sera aussi accentué durant la mandature pour **accroître l'offre de logements sociaux destinés aux étudiants et aux jeunes actifs.** D'autres actions ciblées sur des publics spécifiques (apprentis, colocation ou logement intergénérationnel, etc.) seront mises en œuvre.

De plus, la Ville continuera de multiplier les initiatives afin d'**orienter une partie des logements privés vers des publics prioritaires, parmi lesquels les jeunes actifs.** Grâce à des contreparties garanties par la Ville aux propriétaires, le dispositif Multiloc permettra en particulier aux jeunes ménages de se loger dans le parc privé à des prix inférieurs au marché.

<sup>5</sup> Panorama 2013 des conditions de vie des étudiants, OVE, décembre 2014.

## Ce que Paris fait déjà

### Diffusion de l'information sur les offres de logement

69. Développement de l'information sur le logement et les offres de logement en soutenant l'action du **Comité local pour le logement autonome des jeunes** (CLLAJ) et de l'**Agence départementale d'information sur le logement** (ADIL).

### Aide à la première installation des étudiants dans un logement du parc privé

70. Mise en place de dispositifs d'aides au logement avec **Paris Logement** et l'**Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants** (AILE), etc.

### Développement d'une offre de logement diversifiée et adaptée aux parcours des jeunes

71. Diversification de l'offre de logement à destination des jeunes : logements étudiants, **Foyer de jeunes travailleurs**, résidences jeunes actifs, colocation solidaire, logement intergénérationnel, dispositifs de colocations étudiantes solidaires, etc.

### Accompagnement des jeunes les plus vulnérables à travers des dispositifs spécifiques et adaptés

72. Mobilisation des logements du parc privé à destination de jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre de **Louez solidaire jeunes**.

73. Accompagnement des jeunes en rupture ou sans domicile fixe : **Permanences sociales d'accueil** (PSA), **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale** (CHRS), **Centre d'hébergement d'urgence** (CHU), **Centre Corot**, etc.

## Ce que Paris veut faire en plus

### Accroître l'offre de logements accessibles aux jeunes Parisiens et faciliter l'installation des étudiants

74. Augmenter le nombre de logements étudiants et de logements pour jeunes chercheurs en proposant 1000 logements supplémentaires par an.

75. Atteindre la cible de 2100 nouveaux logements en résidences sociales dédiées aux jeunes actifs fixée par le **Programme local de l'habitat** (PLH).

76. Prolonger et publiciser le partenariat avec les **Foyers de jeunes travailleurs** (FJT) et les **Centres de formation des apprentis** (CFA) afin de reloger plus de jeunes apprentis qui souhaitent s'engager dans les métiers du commerce de proximité et de l'artisanat de qualité.

77. Améliorer l'accès des étudiants à un logement autonome grâce aux dispositifs de colocations solidaires proposées par le secteur associatif.

78. Capter des logements du parc privé pour les classes moyennes et les jeunes actifs dans le cadre du nouveau dispositif **Multiloc**.

79. Soutenir l'habitat mixte en augmentant le nombre de colocations intergénérationnelles.

80. Lorsque cette solution est adaptée, mobiliser certains appartements du parc social pour des colocations à destination des jeunes (étudiants bourgeois décohabitants, jeunes apprentis, etc.).

81. Faciliter l'accès au logement de jeunes étudiants en situation de handicap à travers l'ouverture prochaine de places dédiées, par exemples dans les résidences de la rue de Quatrefages (5e) et du boulevard du Montparnasse (6e).

### Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables

82. Dans le cadre du **Contrat de Ville**, faciliter l'accès des jeunes des quartiers populaires aux **résidences étudiantes** et aux **Foyers de jeunes travailleurs** (FJT).

83. Développer des places de semi-autonomie dans des appartements partagés et des hébergements dans le diffus en partenariat avec l'État (mobilisation de places, aides financières).

84. Ouvrir de nouvelles résidences sociales pour développer l'accueil de publics plus diversifiés et peu accueillis aujourd'hui (par exemple les jeunes parents isolés).

# SE DÉPLACER, EXPERIMENTER LA VILLE

**Les jeunes contribuent pour une part essentielle au dynamisme de Paris** et représentent un formidable potentiel sur lequel la Ville veut s'appuyer pour le bénéfice de tous. Elle souhaite encourager les jeunes à se saisir d'opportunités qui contribuent à se construire. S'impliquer socialement, culturellement et sportivement dans des structures ou dans des espaces plus informels permet aux jeunes de se construire en tant qu'individus.

Dès l'entrée dans l'adolescence, **la mobilité constitue une forme d'apprentissage par laquelle l'individu découvre de nouveaux horizons et constitue une expérience qui forge durablement son rapport au territoire**. Afin de donner toutes les chances à un jeune d'accéder à un emploi et aux diverses ressources du territoire, la question de la mobilité devient un enjeu central.

Les jeunes inventent également **des usages spécifiques de l'espace public** parce qu'ils se fabriquent leurs lieux, leurs sociabilités, leurs moments de fête, de rencontre, de loisirs et de travail. Ainsi ils réinterprètent la ville à partir de leurs pratiques et de leurs usages, avec une perception propre du territoire et de ses potentialités<sup>6</sup>.

Ce faisant, les jeunes inventent des nouveaux usages et ont des besoins nouveaux qui doivent être pris en compte par la collectivité. L'offre municipale doit donc s'interroger en permanence sur son adaptation aux attentes d'un public divers, changeant et parfois insaisissable.

La Ville accompagne la mobilité des jeunes **en participant au financement des abonnements de transport** qui leur sont destinés et favorise leur inscription dans le territoire en leur proposant **un réseau dense d'équipements publics** au sein desquels ils peuvent trouver un accompagnement, de l'information ou des activités de loisirs.

Au-delà de **la création de nouveaux équipements destinés à la jeunesse et à la vie étudiante**, la Ville souhaite durant la mandature adapter le plus possible les horaires d'ouverture aux usages des jeunes, renforcer la polyvalence des équipements et favoriser la participation des usagers à leur fonctionnement pour faire des jeunes des acteurs à part entière des dispositifs qui leur sont proposés.

<sup>6</sup> *Les jeunes à Paris. Synthèse des travaux*, APUR, 2012.

## Ce que Paris fait déjà

### Aide à la mobilité des jeunes dans la ville

**85.** Aide à la mobilité des jeunes dans la ville avec le **Ticket Jeunes Week-end** et avec le **Badge « Ready-4lib' »** (badge jeune Autolib' à la journée dans le cadre d'une offre spéciale jeunes conducteurs) et contribution au financement des abonnements **ImagineR** et **Vélib'**.

**86.** Financement des associations spécialisées dans la prévention (sécurité routière, sensibilisation des organisateurs de soirées) et dans l'aide à la mobilité.

### Conception de lieux et d'espaces dans la ville à destination des jeunes

**87.** Proposition d'espaces d'accueil et d'animation dédiés aux jeunes (**Espaces jeunes**, etc.).

**88.** Développement d'équipements sportifs adaptés aux nouvelles pratiques des jeunes (sports de glisse, parkour, etc.).

**89.** Mise à la disposition des jeunes de médias adaptés comme le site **Etudiantdeparis.fr** réalisé en partenariat avec le CROUS de Paris.

**90.** Simplification de l'accès aux ressources de la ville en allant au-devant des jeunes à l'occasion d'événements et de salons ou en renforçant l'e-administration.

**91.** Revalorisation et ouverture de l'espace public (place de la République, berges de Seine) afin de créer des espaces attractifs pour les jeunes.

## Ce que Paris veut faire en plus

### Encourager la mobilité des jeunes dans la ville

**92.** Dans le cadre du **Conseil de la nuit**, engager une réflexion sur l'extension des horaires de fonctionnement des transports en commun la nuit et faciliter la mobilité nocturne de façon plus générale.

**93.** Créer un **Centre de mobilité** d'ici début 2016, comportant un volet jeunesse (aide à la mobilité des étudiants, mobilité et insertion professionnelle).

**94.** Dans le cadre du **Plan vélo 2015-2020**, impliquer les jeunes dans les démarches associatives d'animation et les activités autour du vélo (vélos écoles et ateliers de réparation).

**95.** Dans le cadre du **Plan antipollution**, établir une convention « jeunes conducteurs » pour l'attribution

d'une aide financière afin de les inciter à s'orienter vers des solutions de mobilité partagée (réduction de 50% sur l'abonnement annuel **Autolib'** et crédit de 50€ de trajets prépayés).

### Adapter les lieux d'accueil proposés par la ville aux usages des jeunes

**96.** Réinventer les équipements dédiés aux jeunes et aux étudiants afin de renforcer la polyvalence des missions et des offres, l'égal accès à tous les publics, l'adaptation des horaires d'ouverture aux usages des jeunes et renforcer la participation des usagers dans la gouvernance et le fonctionnement de ces structures.

**97.** Aller vers une modularité des espaces : ouvrir des locaux dans les écoles, les cours de récréation, hors temps scolaire, pour les enfants, les habitants, les jeunes.

**98.** Expérimenter l'ouverture de nuit de certains parcs et équipements publics.

**99.** Adapter les horaires d'ouverture des bibliothèques, des musées et des équipements sportifs aux usages et pratiques des jeunes.

**100.** Mener une action de sensibilisation du grand public sur la question du harcèlement de rue à travers la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication.

**101.** Poursuivre l'ouverture et la revalorisation de l'espace public (ouverture des jardins, et de la Petite ceinture) afin de créer des espaces attractifs pour les jeunes (lieux d'expression et d'animation).

**102.** Engager une réflexion sur le mobilier urbain intelligent ainsi que sur la ville en tant que « terrain de jeux ».

**103.** Inscrire l'offre d'activités accessibles aux personnes en situation de handicap dans les cahiers des charges des délégations de services public et des marchés de gestion des équipements sportifs et des équipements dédiés à la jeunesse.

### Créer des lieux innovants à destination des jeunes Parisiens

**104.** Expérimenter la création de **maisons de jeunes** et de **bistrots de jeunes**.

**105.** Créer un équipement dédié à la jeunesse, à la vie étudiante, à l'enseignement supérieur et à l'innovation sur la parcelle Censier dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

**106.** Stimuler et accompagner les étudiants en leur permettant de s'immerger dans un écosystème professionnel innovant avec l'ouverture de la nouvelle antenne de la **Maison des initiatives étudiantes** (MIE), le LABO6, dans les locaux de l'incubateur *Welcome City Lab* et du **Connecteur étudiants/entreprises** dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

#### **Amplifier la politique du numérique**

**107.** Adapter les moyens de communication de la Ville aux usages numériques des jeunes.

# S'ENGAGER, DÉCOUVRIR, S'ÉPANOUIR

**La volonté des jeunes de participer et de s'engager ne faiblit pas**, mais ils souhaitent plutôt trouver d'autres cadres d'engagements que les structures politiques traditionnelles dans lesquelles les générations précédentes se reconnaissaient. Ainsi, **37% des 18-29 ans sont adhérents d'une association et le taux d'engagement bénévole des collégiens, lycéens et étudiants est de 39%**, en forte progression ces dernières années (+32% de 2010 à 2013)<sup>7</sup>. Les offres de missions de service civique restent très loin de satisfaire la demande avec, en moyenne, quatre candidatures non satisfaites pour une mission offerte. Enfin, en octobre 2014, **678 jeunes Parisiens se sont portés candidats pour rejoindre le Conseil parisien de la jeunesse**.

**L'intérêt pour la chose publique ne décroît donc pas**, de même que les engagements informels (manifestations, pétitions, etc.) ou les échanges d'entraide. Ces pratiques citoyennes des jeunes, certes ponctuelles, n'en sont pas moins déterminantes dans leur parcours d'accès à la citoyenneté et pour leur socialisation.

La Ville s'investit dans des politiques volontaristes qui visent à **faire des jeunes des acteurs, et pas seulement des consommateurs, de l'action municipale**. Elle encourage leur capacité à porter des projets individuels ou collectifs à travers de nombreuses aides et accompagnements adaptés.

Bienveillante et inclusive, **la Ville souhaite développer la participation des jeunes à la vie de la Cité** avec une approche et des outils renouvelés : instances de participation confortées, service civique développé, mise en place d'une clause d'impact jeunesse destinée à estimer les effets des politiques municipales sur les 11-30 ans, etc.

<sup>7</sup> La situation du bénévolat en France en 2013, France Bénévolat, juin 2013.

## Ce que Paris fait déjà

### Soutien aux pratiques sportives et culturelles

**108.** Financement des associations qui portent des projets festifs, culturels ou éducatifs en direction des jeunes.

### Opportunités de loisirs et de découverte pour tous les jeunes

**109.** Promotion des pratiques culturelles et sportives par une offre diversifiée d'équipements (bibliothèques, stades, centres d'animation, etc.), de dispositifs et d'événements adaptés : **L'Art pour grandir**, **Sport découverte**, **Écoles municipales des sports (EMS)**, **R'éduc sport**, etc.

**110.** Accompagnement de l'accès à la culture avec les **kiosques jeunes**, le **Pass jeunes** et le soutien aux actions des établissements culturels en direction des jeunes.

**111.** Expérimentation d'espaces sportifs et de loisirs dans l'espace urbain et promotion de la mixité des usages.

**112.** Accès aux loisirs et à la création des jeunes en situation de handicap avec les Centres d'Activités de Jour.

### Attention portée au bien-être des jeunes

**113.** Préservation des moyens qui permettent de conduire, dès le premier degré, des bilans de santé (26 500 par an) et des actions de dépistage et de prévention.

**114.** Promotion de l'activité physique dans les équipements sportifs de la Ville pour les jeunes en surpoids qui participent à des programmes spécifiques portés par Paris Santé Nutrition.

**115.** Mise en place de permanences psychologiques dans les cités universitaires.

### Possibilité pour les jeunes de participer et de s'engager dans la ville à travers des instances et des dispositifs dédiés

**116.** Dialogue avec les élus et participation à l'élaboration des politiques municipales en participant au **Conseil parisien de la jeunesse**.

**117.** Association des étudiants à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent en rejoignant **Étudiant de Paris - Le Conseil**.

**118.** Valorisation de l'accès à la majorité électorale à travers les **cérémonies citoyennes**.

**119.** Encouragement et développement du **service civique** à la Ville.

**120.** Possibilité pour les jeunes de proposer directement leurs idées pour Paris à travers le **Budget participatif**.

### Encouragement de la capacité des jeunes à porter des projets individuels ou collectifs à travers des aides et des accompagnements adaptés

**121.** Stimulation de la création artistique des jeunes avec l'organisation du **festival artistique Créart'up**.

**122.** Accompagnement des jeunes à la prise de responsabilités par le soutien aux projets et l'aide à la structuration associative : **Kit à se lancer**, **Maisons des initiatives étudiantes**.

**123.** Soutien aux initiatives des jeunes à travers des aides financières : **Ville-Vie-Vacances (VVV)**, **Paris jeunes vacances**.

## Ce que Paris veut faire en plus

### Rendre la culture et les loisirs plus accessibles

**124.** Développer des actions de découverte de la ville : visites guidées des quartiers, jeunes en service civique menant des actions de médiation et de découverte du territoire en s'appuyant sur les Espaces jeunes, partenariat entre les **clubs de prévention** et **Paris Musées**.

**125.** Réserver des places et des entrées pour les grands événements sportifs et culturels de la capitale aux jeunes issus des quartiers populaires.

**126.** Construire des événements sportifs populaires dans les quartiers prioritaires en favorisant la participation des jeunes, notamment dans l'organisation de ces événements.

**127.** Développer et démocratiser l'accès des jeunes aux conservatoires municipaux, et notamment aux jeunes en situation de handicap.

### Soutenir la création, développer l'art dans l'espace urbain

**128.** Ouvrir l'espace public parisien aux initiatives artistiques des jeunes.

**129.** Dans le cadre de la politique de soutien et d'accompagnement aux artistes, porter une attention particulière aux jeunes artistes dans la conception et la diffusion de leurs projets, en lien avec les structures et événements culturels (aides à projet de la

Ville de Paris, espaces de travail et d'accompagnement, etc.).

**130.** Proposer des créneaux « handicap » dans la **Maison des pratiques artistiques amateurs** (MPAA) des Halles.

#### Agir pour la santé des jeunes et leur permettre de s'épanouir

**131.** Améliorer l'accès aux soins des étudiants et rompre leur isolement grâce aux **Étudiants Relais** en cité universitaire et dans les restaurants universitaires.

**132.** Renforcer les actions de prévention en ciblant les problématiques qui touchent particulièrement les jeunes : addictions, vie affective et sexuelle, bien-être, etc.

**133.** Promouvoir les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) auprès du public jeune.

#### Renforcer les dispositifs qui permettent d'encourager l'engagement citoyen des jeunes

**134.** Doubler le nombre de volontaires du **Service civique** accueillis à la Ville en imaginant de nouvelles missions, comme les d'ambassadeurs et d'ambasadrices du service civique sur le handicap, la promotion des droits de l'enfant ou l'accompagnement des seniors vulnérables.

**135.** Développer le service civique dans le secteur associatif, en soutenant la création de nouvelles missions, notamment dans la découverte de Paris avec Unis Cité.

**136.** Associer les jeunes à l'animation de la ville et à la conception de programmes d'accompagnement dans le cadre des grands équipements sportifs, notamment lors de la construction de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

**137.** Lancer un appel à projets dédié à la citoyenneté et à la laïcité, à la lutte contre les discriminations et à l'éducation à l'image.

**138.** Accompagner le mouvement sportif dans un programme de développement du bénévolat sportif et de formation aux fonctions de dirigeants sportifs en direction des jeunes licenciés sportifs.

**139.** Augmenter le nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du **BAFA Citoyen**.

**140.** Lancer un nouveau dispositif **Quartiers libres** pour soutenir les projets citoyens des jeunes de 16 à 30 ans.

#### S'assurer que la jeunesse soit prise en compte dans les politiques publiques

**141.** Consulter plus systématiquement le **Conseil parisien de la jeunesse** dans la conception et la mise en œuvre des politiques municipales.

**142.** Renforcer l'accessibilité des dispositifs de participation citoyenne à tous les jeunes quelle que soit leur situation personnelle.

**143.** Mettre en œuvre une **Clause d'impact jeunesse** pour les délibérations présentées au Conseil de Paris.

**144.** Veiller à la représentation des jeunes de moins de 30 ans dans la composition du **Conseil des générations futures**.

**145.** Renforcer la participation et le vote des jeunes dans le cadre du **Budget participatif**.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Les personnes de 16 à 25 ans à Paris



## Annexe 2 : Profil des jeunes de 16 à 25 ans à Paris



